

Missions du professeur documentaliste au collège



Le professeur documentaliste est membre à part entière de l'équipe pédagogique et éducative. Nous passons également le CAPES. Enseignant.e.s sans classe nous ne pouvons que travailler en collaboration avec nos collègues. Présents 30h face élèves dans l'établissement, nous avons une multitude d'interlocuteurs, tous, avec des besoins totalement différents et urgents... auxquels nous essayons de répondre au mieux.

1 **Le professeur documentaliste forme les élèves à l'EMI (Education à l'information et aux médias)**

- Nous préparons, organisons notre travail en amont et affichons notre emploi du temps actualisé régulièrement. Si vous souhaitez travailler au CDI, prévenez en avance afin d'assurer les meilleures conditions d'accueil aux élèves.
- Nous sommes spécialistes de l'info-documentation. Nous construisons des séquences et des séances avec des objectifs pédagogiques à atteindre pour tous les niveaux de classe.
- Nous participons également aux conseils d'enseignement, aux conseils pédagogiques et pouvons être invités au CA.
- Nous pouvons prendre part aux évaluations et aux examens (dans la mesure de notre disponibilité)

2 **Le professeur documentaliste est le maître d'œuvre des ressources pédagogiques et documentaires et de leur mise à disposition.**

- Nous passons commande de documents variés (livres, DVD, numérique...) pour la bibliothèque des élèves en prenant en compte des nécessités en fonction des référentiels de chaque discipline et du contexte local.
- Nous pouvons établir un protocole avec l'ensemble des professeurs concernant les prêts express de dictionnaires ou tout autre document.
- La gestion des manuels scolaires doit être collective selon les textes légaux, (professeurs, vie scolaire, gestion...). Quatre académies ont proposé un protocole de gestion qu'il est possible de suivre.

3 **Le professeur documentaliste acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel**

- Nous participons à des projets interdisciplinaires ainsi qu'aux différents parcours (santé, citoyen, avenir...)
- Le CDI est un lieu de culture, il accueille, à cet effet, les expositions créées par nos élèves ainsi que celles de nos partenaires extérieurs (CIAP, CARMA, réseau CANOPE...)
- Nous faisons vivre les différents temps forts de l'année (semaine des langues, du goût...)
- Le CDI est un lieu de détente et de loisir : il peut héberger des clubs et des ateliers afin de permettre aux élèves de s'épanouir.

Ce que n'est pas le CDI.

- **Le CDI n'est ni une permanence, ni une garderie.** Nous n'acceptons pas les élèves exclus de cours ou collés (quelle que soit la raison).
- Le CDI n'est pas un centre de reprographie, ni la gestion.